



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015

---

## Réunion publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme

---

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit les règles de construction et d'aménagement de l'ensemble de la ville pour les 10 à 15 ans à venir.**

Le PLU doit permettre d'améliorer la qualité de vie dans la ville, dans le quartier, dans la rue. Il encadre la réalisation des projets d'habitation, d'activités ou d'entreprise et doit garantir un développement durable de la commune (juste équilibre entre l'économie, le social et l'environnement). Il doit notamment être compatible avec les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains de la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

La Ville de Creil a lancé la procédure de la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Celle-ci doit permettre de réfléchir au devenir de la Ville et à son rôle sur le territoire du Grand Creillois.

Un diagnostic a été réalisé en 2013-2014. La deuxième phase de la révision est l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PAAD), qui constitue un des documents du Plan Local d'Urbanisme. Il est l'expression de la vision stratégique du développement de Creil souhaité par les élus.

Débatu en conseil municipal le 8 juin dernier, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable fait l'objet de :

■ **Réunion publique**

Elle se tiendra le **mercredi 16 septembre à 18h30 – Maison de la Ville.**

■ **Exposition du projet**

À partir du **mercredi 16 septembre à la Maison de la Ville.**

■ **Consultation du dossier et des registres**

Ils sont tenus à disposition du public à l'Hôtel de Ville, à la Maison de la Ville et au service urbanisme.

Aussi, des ateliers participatifs auront lieu en septembre dans les différents Conseils de quartier de la ville.

Plus d'informations sur le site Internet de la Ville : <http://www.creil.fr/la-revision-du-plan-local-durbanisme>

Contact presse : Maëlle FAYET

03.44.29.50.60

[maelle.fayet@mairie-creil.fr](mailto:maelle.fayet@mairie-creil.fr)